

Formulaire à joindre à votre dossier
À renvoyer pour le 15 juillet 2006
au secrétariat de la Biennale
À REMPLIR LETTRES CAPITALES LISIBLEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe : F M

Rue : _____

CP : _____

Localité : _____

Pays : _____

Tél : _____

GSM : _____

Mail : _____@

Techniques : _____

Le dossier comprend :

Photos (nombre : _____)

CV

CD

Catalogues

Autre : _____

**Secrétariat de la 6^e Biennale
internationale de Gravure**

Régine Rémon
Conservatrice

Cabinet des Estampes et des Dessins
de la Ville de Liège
Parc de la Boverie, 3
B-4020 Liège
Belgique

Tél 00 32 (0)4 342 39 23
Fax 00 32 (0)4 341 44 04
cabinetdesestampes@skynet.be
www.cabinetdesestampes.be



R
é
g
i
e
m
e
n
t

La sixième Biennale internationale de Gravure de Liège est organisée par le Cabinet des Estampes et des Dessins de la Ville de Liège et le Musée d'Art moderne et d'Art contemporain, en partenariat avec l'asbl «Les Amis du Cabinet des Estampes et des Dessins de la Ville de Liège».

Le Biennale veut offrir une vision de l'art de l'estampe tel qu'il est pratiqué aujourd'hui. Elle s'inscrit parmi les manifestations de la Fête de la Gravure, vaste rassemblement des différentes activités de l'art de l'estampe, organisée dans les musées et autres lieux culturels en région liégeoise.

Les œuvres sélectionnées seront exposées au Musée d'Art moderne et d'Art contemporain de Liège (Belgique)

Candidatures

- Les candidatures sont ouvertes à tout artiste sans limite d'âge.
- Toutes les techniques de l'estampe, traditionnelles ou expérimentales, sont acceptées.
- Une commission de spécialistes procédera à la sélection des artistes participants. Celle-ci peut également inviter des artistes de sa propre initiative. Les artistes participant à la Biennale seront automatiquement exclus de cette Commission.
- Le candidat doit présenter un dossier composé d'un curriculum vitae et de cinq à dix **photos** de qualité, tirage papier uniquement, d'œuvres récentes (c'est-à-dire dont la création ne remonte pas à plus de cinq ans). Le candidat veillera à ce que les documents envoyés soient les plus fidèles possibles aux originaux. Les photos devront obligatoirement renseigner **lisiblement** les dimensions, les techniques, les dates de réalisation des œuvres. Tout autre document pouvant intéresser la commission, tels que catalogues ou articles peut compléter l'envoi. Sauf demande expresse de l'artiste, le dossier des candidats retenus sera conservé à la bibliothèque du Cabinet des Estampes. Si la Commission estime qu'il ne lui est pas possible de fonder sa décision sur les documents reçus, elle peut demander à l'artiste de lui soumettre des œuvres originales qui lui seront retournées.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'adresse de la Biennale pour le 15 juillet 2006 au plus tard :

Cabinet des Estampes et des Dessins
de la Ville de Liège
Parc de la Boverie 3 à B-4020 Liège (Belgique)

Calendrier

- + Réception des dossiers : pour le 15 juillet 2006 au plus tard
- + Communication du résultat de la sélection : le 15 septembre 2006
- + Réception des œuvres sélectionnées : le 15 octobre 2006 (date limite)
- + Exposition : de la mi-mars à la mi-mai 2007
- + Retour des œuvres : juillet 2007

Participation

Les artistes **sélectionnés** doivent faire parvenir entre cinq et sept gravures maximum, selon le calendrier ci-dessus.

La Commission se réserve le droit de refuser un envoi qui ne correspondrait pas à la qualité du dossier présenté. Les organisateurs peuvent, en fonction de la

disponibilité des lieux, n'exposer qu'une partie de cet envoi.

Les œuvres sélectionnées seront envoyées, par recommandé, sans valeur marchande, dans un emballage adéquat, correctement fermé, réutilisable pour le retour. Le format du colis n'excédera pas 90 cm et le poids, 5kg.

Chaque artiste veillera à transmettre une seule adresse, écrite lisiblement en caractère d'imprimerie ou dactylographiée.

Les œuvres seront encadrées par nos soins (selon notre stock de cadres), hormis celles excédant 100 cm sur 70 cm. Celles-ci seront présentées selon des modalités à convenir avec l'artiste (éventuellement épinglées). Si l'artiste souhaite présenter des œuvres encadrées par ses soins, le transport aller-retour sera à sa charge.

Chaque œuvre envoyée portera **clairement** au dos une étiquette mentionnant :

- + le nom, le prénom de l'artiste,
- + le titre,
- + la technique,
- + l'année de création,
- + les dimensions en mm (hauteur x largeur)

Toute personne posant sa candidature à la Biennale souscrit automatiquement au présent règlement.

Publication

Un catalogue de la Biennale sera publié. Les exposants autorisent les organisateurs à réaliser des photos des œuvres exposées et à les utiliser pour le catalogue et la promotion (y compris les parutions dans la presse). Trois exemplaires du catalogue seront remis à chaque participant.

Assurances

Les œuvres sont assurées, dès réception, pendant toute la durée de leur séjour au Cabinet des Estampes. Les organisateurs ne seront toutefois pas responsables des dégâts éventuels survenus en cours de transport (aller/retour).

Prix

Le «Prix de la Biennale internationale de Gravure de Liège» est décerné par le jury international indépendant désigné par la Commission. Le Prix consiste en une exposition personnelle de l'artiste au Cabinet des Estampes et des Dessins de la Ville de Liège l'année suivante.



Réglement